

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 16 JANVIER 2020

N° 2020-01-01

L'an deux mille vingt, le seize janvier à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit janvier deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence de Claude AURIAS :

### Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 134 Présents (mini 30) : 48
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 253 Présentes : 79 Exprimées par pouvoirs : 56 <b>Total (mini 128) : 135</b>
<b>Quorum atteint</b>

### **3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 6 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

### **2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteur de 7 voix)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

### **4 représentants des EPCI (porteur de 2 voix)**

Luc DELAUP suppléant, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND

### **39 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Louis AICARDI, André AUBERIC, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Viviane COCQUELET-COURBET, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jeannie DENIEAULT, Jean-Claude DEYDIER, Sébastien DUPOUX, Rosy FERRIGNO, Françoise GRAS suppléante, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Laurent HARO, Myriam HUGUES, Dominique JOUVE, Bruno LAGIER, Patrick LIEVAUX, Dominique MALLIÉ, Henriette MARTINEZ, Bernard MATHIEU, Jean-Charles MATHIEU, Catherine NESTEROVITCH, Roland PEYRON, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Didier ROUSSELLE, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Jean SCHÜLER, Christian THIRIOT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Roger DIDIER et Jean-Marc AUDERGON à Claude AURIAS, Olivier CADIER à Marcel BAGARD, Jacques NIVON à Christian BARTHEYE, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Christine GUTIÈRES à Sébastien BERNARD, Michel BOIS à Pierre DALSTEIN, Didier GIREN à Stéphane DECONINCK, Abel RIXTE et Ginette TORTOSA à Rosy FERRIGNO, Florent ARMAND à Myriam HUGUES, Franck MUCKE à Dominique JOUVE, Agnès ARMAND et Caroline YAFFEE à Bruno LAGIER, Philippe DE BEAUREGARD à Henriette MARTINEZ, André GILLES et Marie-Pierre MOUTON à Corinne MOULIN, Nicolas SOULIER à Roland PEYRON, Pierre SCHIAZZA à Claude PIGAGLIO, Jean GARCIA et Robert GIVAUDAN à Éric RICHARD, Jean-Marc ARCHAMBAULT et Catherine LANTEAUME à Michel ROLLAND, Claude BAS et Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS

### Délégués excusés

Béatrice ALLIROL, Pierre-Yves BOCHATON, Jacqueline BOUYAC, Marie-Claude BUCHER, Françoise CASALINO, Michel COUBAT, Fabienne DARINI, Alain D'HEILLY, Brigitte DUC, Damien DURANCEAU, Alain FRACHINOUS, Remy FREY, Evelyne GAUTHIER, Sylvie LAMBERT, Valery LIOTAUD, Coralie PALLAIS, Frédéric ROUX, Ghislaine SAVIN,

**Invités excusés**

Christine BONNARD, sous-préfète de Nyons, Juliette TILLIARD-BLONDEL, DREAL Auvergne Rhône-Alpes

**Participaient également à la réunion :**

Anne-Marie GROS suppléante

Christophe BONAL (DDT de la Drôme), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (Conseil régional Sud Provence-Alpes Côte d'Azur), Ghislaine SEVE (Trésorerie de Nyons)

Madame Henriette MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Mise à disposition du directeur par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Baronnies provençales, réuni le 16 janvier 2020 a été informé du courrier de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, reçu par son Président le 14 janvier 2020 et mettant fin à la mise à disposition du directeur M. Lionel TARDY au 1<sup>er</sup> février 2020.

Le Comité syndical a demandé expressément au Président Claude AURIAS de demander à Monsieur le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de bien vouloir prolonger la mise à disposition du directeur afin de permettre au Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales de prendre le temps d'organiser la transition et le remplacement de son directeur.

Après en avoir délibéré, par 96 voix pour, 12 abstentions et 0 voix contre, 2 membres présents n'ayant pas participé au vote, le Comité Syndical :

- ◆ Demande à Monsieur le Président de la Région la prolongation de la mise à disposition du directeur.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS